



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°10 / 2022 - 2023

Réunion du 16 juin 2023 en téléconférence

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Claude FLAGET - Maurice GAY - Marc HAENEL - Gérard JANTET.

Excusés : MM. Philippe BELLINET - Cyril CHAUMONT - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Michel GOTTÉ - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 20/07/2023

**Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 13/07/2023**

Référent « Eclairage » :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référent « Surfaces de jeu » (synthétique et pelouse) :

Gérard JANTET (mail : jantet.gerard@alsacefoot.fr – Portable : 06.07.06.78.79)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **VENDENHEIM - STADE DU WALDECK 4 - NNI 67 506 01 04**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T7 PN en date du 15/05/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **VENDENHEIM - STADE DU WALDECK 5 - NNI 67 506 01 05**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en FOOT A8 en date du 15/05/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en FOOT A8 jusqu'au 16/06/2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **AVOLSHEIM - STADE PAUL VETTER - NNI 67 016 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 11/05/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 13/04/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée
- AAC en date du 31/05/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **BENFELD - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 028 01 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 17/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 30/05/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **DUNTZENHEIM - STADE DORFMATT - NNI 67 107 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 30/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 23/05/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Elle constate que l'installation n'est pas clôturée.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **LIPSHEIM - STADE DE LA STIERMATT 1 - NNI 67 268 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 02/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 14/04/2022.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **UHLWILLER - STADE MUNICIPAL - NNI 67 497 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 18/04/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **VENDENHEIM - STADE DU WALDECK 2 - NNI 67 506 01 02**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 18/03/2032.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 15/05/2023. Un avis préalable favorable a été donné en date du 11/06/2021 pour la mise aux normes de l'aire de jeu et l'installation d'un arrosage automatique.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Elle maintient le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **VENDENHEIM - STADE DU WALDECK 3 - NNI 67 506 01 03**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 05/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 15/05/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **WALBOURG - STADE COPAINS 1 - NNI 67 511 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 10/05/2022.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **ZELLWILLER - STADE MUNICIPAL - NNI 67 557 01 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 05/03/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 04/05/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **INGERSHEIM - STADE DE LA SCHUTZENMATT 2 - NNI 68 155 01 02**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 31/05/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/06/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **SERMERSHEIM – STADE DU HINTERWALD 1 – NNI 67 464 01 01**

Cette installation est classée en T6 PN jusqu'au 17/06/2032.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau Travaux (T5) en date du 16/06/2023.

Pièces fournies :

- Courrier d'engagement de la mairie en date du 16/06/2023.
- Devis et fiche technique de la clôture.
- Montage photo de l'implantation de la clôture.

La C.R.T.I.S. rappelle que la clôture permet de contrôler et maîtriser la capacité d'accueil, assurer la protection de l'installation et la sérénité des rencontres et assurer la sécurité des spectateurs (Art. 6.3 du règlement). Pour le niveau T5 elle peut être constituée de grillage léger ou d'obstacles naturels (haie végétale, rivière ...).

Au regard des éléments transmis, la commission prononce le classement en Niveau Travaux (T5) jusqu'au 17/06/2024 sous réserve de respecter ces prescriptions sur tout le pourtour de l'installation.

Elle rappelle qu'à l'issue des travaux, toutes les composantes de l'installation (terrains, locaux, clôtures) devront être conformes aux exigences du niveau T5.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **CHATENOIS – COMPLEXE SPORTIF DE CHATENOIS 2 - NNI 67 073 02 02**

Cette installation est classée T7 SYN PROV jusqu'au 30/09/2023.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T7 SYN en date du 21/03/2023 (date mise à disposition : 21/03/2023), suite à la réception des tests in situ effectué le 09/12/2022 et 13/03/2023.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 SYN jusqu'au 21/03/2033.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **WISSEMBOURG – STADE DES TURCOS 2 - NNI 67 544 01 02**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 11/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 30/03/2023 (date mise à disposition : 09/09/2010).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Tests in situ en date du 03/04/2023,
- ✓ Photos du but mobile et de l'écart des joints sur la moquette.

Elle rappelle que la hauteur des buts mesurée sous la barre transversale doit être maintenue en permanence à 2.44m et conseille de porter une attention particulière aux dégradations du revêtement afin de prévenir tout risque de blessures pour les acteurs du jeu.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 09/09/2030.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **ALTORF – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 67 008 01 07**

Cette installation est classée A8 PN jusqu'au 02/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique A8.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée en date du 14/04/2023
- ✓ Lettre d'intention et descriptif, en date de mars 2023,
- ✓ Plans de l'aire de jeu et de la coupe transversale.

Au regard des éléments transmis, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un FOOT A8 SYN.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ **ERNOLSHEIM LES SAVERNE – STADE DU FROHNBERG - NNI 67 129 01 01**

L'installation est classée T6 PN jusqu'au 01/01/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 22/05/2023,
- ✓ Lettre d'intention en date du 22/05/2023,
- ✓ Plans des vestiaires,
- ✓ Aire de jeu (104 x 64m).

Elle prononce un avis préalable favorable pour ce projet s'intégrant dans une installation de niveau T6 PN.

Elle rappelle que pour obtenir le niveau T5, toutes les composantes de l'installation (terrain, vestiaires, clôtures) doivent répondre aux exigences de ce niveau.

➤ **LIPSHEIM – STADE DE LA STIERMATT 1 - NNI 67 268 01 01**

L'installation est classée T6 PN jusqu'au 02/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 01/06/2023,
- ✓ Plans des vestiaires,
- ✓ Aire de jeu (100 x 60m).

Elle prononce un avis préalable favorable pour ce projet s'intégrant dans une installation de niveau T6 PN.

Elle rappelle que pour obtenir le niveau T5, toutes les composantes de l'installation (terrain, vestiaires, clôtures) doivent répondre aux exigences de ce niveau.

➤ **OBERMORSCHWILLER – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 245 01 01**

L'installation est classée T6 PN jusqu'au 07/10/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 14/04/2023,
- ✓ Lettre d'intention en date du 28/04/2023,
- ✓ Plans des vestiaires,
- ✓ Aire de jeu (105 x 64m).

Elle prononce un avis préalable favorable pour ce projet s'intégrant dans une installation de niveau T6 PN.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 09/05/2023
- 06/06/2023

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ **DURLINDORF – STADE DU GRUMBACH 1 - NNI 67 074 01 01**

Reçu AAC en date du 11/04/2023. Remerciements

➤ **STRASBOURG - GYMNASE REUSS - NNI 67 482 99 02**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 2 jusqu'au 09/02/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de délégué suite à la rencontre du 22/04/2023 opposant NEUHOF FUTSAL à SENGOL 77. Il est fait état de l'absence de local délégué (Art. 1.5.6) et antidopage (Art.1.5.5).

Le propriétaire confirme l'existence de ces locaux en conformité avec la dernière visite de classement.

La Commission demande que soit fourni un plan coté des différents locaux.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **DUNTZENHEIM – STADE DORFMATT - NNI 67 107 01 01**

L'éclairage était non classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 13/04/2023 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 202 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/06/2027.

➤ **SOUFFELWEYERSHEIM – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 471 01 02**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 26/10/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 26/04/2023 (LED).

L'étude d'éclairage en date du 02/06/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 214 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/06/2027.

➤ **WALBOURG – STADE COPAINS 1 - NNI 67 511 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 19/01/2021.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 03/02/2022, suite au classement de l'installation.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 185 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **ILLHAEUSERN – STADE DE L'ILL 1 - NNI 68 153 01 01**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 04/04/2023 (LED). Un avis préalable favorable a été donné en date du 11/06/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 214 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/06/2027.

➤ **ILLHAEUSERN – STADE DE L'ILL 2 - NNI 68 153 01 02**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E7 en date du 20/04/2023 (LED). Un avis préalable favorable a été donné en date du 11/06/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 128 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 16/06/2027.

10.2. Confirmations de classement

➤ **BISCHHEIM – PARC DES SPORTS 1 - NNI 67 043 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 15/11/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 23/05/2023 (LED) suite à une panne sur un mât et le remplacement de tous les spots.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 267 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E5 jusqu'au 16/06/2027.

➤ **DAMBACH LA VILLE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 084 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 10/06/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 27/02/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 109 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,20

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,45

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E7 jusqu'au 16/06/2025.

➤ **INGWILLER – STADE BERNARD DECKER - NNI 67 222 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 20/08/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 25/04/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 143 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/06/2025.

➤ **KINTZHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 239 01 01**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 17/03/2027.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 05/04/2023 (LED) suite à de nouveaux réglages.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 202 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/06/2027.

➤ **OSTWALD – STADE OMNISPORTS NACHTWEID 2 - NNI 67 365 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 01/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 22/03/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 96 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,24

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,41

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E7 jusqu'au 16/06/2025 et alerte sur les valeurs limite de l'éclairage qui ne permettront pas de maintenir le classement à terme si une maintenance adaptée n'est pas réalisée.

➤ **VENDENHEIM – STADE DU WALDECK 1 - NNI 67 506 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 16/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 15/05/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/06/2025 et alerte sur les valeurs limite de l'éclairage qui ne permettront pas de maintenir le classement à terme si une maintenance adaptée n'est pas réalisée.

➤ **WISSEMBOURG – STADE DES TURCOS - NNI 67 544 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 30/03/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 204 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/06/2025.

➤ **ILLZACH – STADE JOSEPH BIECHLIN 1 - NNI 68 154 01 01**

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 28/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 24/04/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 330 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **RHINAU – STADE MUNICIPAL - NNI 67 397 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 23/03/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 05/05/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 116 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,28

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,52

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 16/06/2025.

➤ **UHRWILLER – STADE MUNICIPAL - NNI 67 498 01 01**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 17/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 15/05/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/06/2025.

➤ **DURLINSDORF – STADE DU GRUMBACH 1 - NNI 68 074 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 16/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 21/03/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 161 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,65

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/06/2025.

➤ **ILLZACH – STADE JOSEPH BIECHLIN 3 - NNI 68 154 01 03**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 23/01/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 24/04/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 269 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

Elle constate que U1h (rapport EhMin/EhMaxi) est de 0,42, elle doit être $\geq 0,5$.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/06/2025.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ ALTORF – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 67 008 01 07

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 14/04/2023 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 12 m LED (1 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 165 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76
- ✓ Aire de jeu de 55 x 40 mètres

Le projet est conforme avec le cahier des charges FAFA (projet N°9).

➤ BISCHHEIM – COMPLEXE SPORTIF OUEST – NNI 67 043 03 01

L'éclairage est classé niveau E7 jusqu'au 18/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 26/05/2023 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21,9 m LED (5 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 276 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,60
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80
- ✓ GR à 42,7
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ SCHWINDRATZHEIM – STADE JEAN-JACQUES DUTT 2 – NNI 67 460 01 02

L'éclairage est classé niveau E7 jusqu'au 18/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 02/06/2023 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 16 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 180 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,49
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73
- ✓ GR à 51,9
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ STUTZHEIM – STADE MUNICIPAL – NNI 67 485 01 01

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 24/03/2023 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 16 m LED (2 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 171 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,45
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

- ROSIERES PRES TROYES – COMPLEXE SPORTIF RAYMOND LAURENT 2 - [NNI 10 325 01 02](#)

L'installation est classée T5 PN jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 21/03/2023 (date de mise à disposition : 16/05/2023). Un avis préalable favorable a été donné en date du 13/01/2023 pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place d'une pelouse naturelle.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr. WITTIG, membre de la CRTIS, en date du 23/05/2023
- ✓ AAC en date du 07/06/2023

Elle constate l'absence des tests in situ qui sont à fournir dans les 6 mois qui suivent la mise en service.

Elle relève une non-conformité majeure liée au non-respect des distances de sécurité. Réalisation non conforme à l'avis préalable.

Elle suspend sa décision de classement à la levée de la non-conformité majeure.

- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.5. Classements initiaux
- 4.6. Confirmations de niveau de classement
- 4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

➤ TROYES – STADE DE FOICY 1 - NNI 10 357 03 01

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 20/03/2023 (LED). Un avis préalable favorable a été donné en date du 12/03/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 251 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,64

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,85

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 16/06/2027.

➤ TROYES – STADE DE FOICY 2 - NNI 10 357 03 02

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 20/03/2023 (LED). Un avis préalable favorable a été donné en date du 12/03/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/06/2027.

9.2. Confirmations de classement

10.3 Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BOLOGNE - STADE ROGER EISENBEIS - NNI 52 058 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 25/06/2017.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 14/04/2023.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- AAC en date du 13/04/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **BOURBONNE LES BAINS – COMPLEXE SPORTIF DE MONTMORENCY - NNI 52 060 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 09/09/2016.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 25/04/2023.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **FAYL BILLOT – STADE LES NOUOTTES - NNI 52 197 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 23/05/2023.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- AAC en date du 26/05/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur du but à gauche ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- La zone technique est à tracer en pointillés.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **HAUTE AMANCE – STADE JEAN SCHEURER - NNI 52 242 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 30/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 26/05/2023.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- AAC en date du 26/05/2023

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les zones de sécurité à 2,50m à prévoir devant les buts rétractables.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- La zone technique est à tracer en pointillés.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/06/2033, sous réserve de lever la non-conformité majeure avant la prochaine rencontre (retravaux de l'aire de jeu).

➤ **BAYARD SUR MARNE - STADE RENE GULPHE - NNI 52 265 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 15/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 06/04/2023.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **VOILLECOMTE - STADE MUNICIPAL - NNI 52 543 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 30/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 13/09/2022.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- AAC en date du 22/05/2023

Elle constate que l'installation n'est pas clôturée.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/06/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **BREUVANNES EN BASSIGNY - STADE JEAN SCHWAB - NNI 52 074 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 15/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 PN en date du 16/02/2023.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée

Les dimensions terrain et vestiaires ne permettent pas d'obtenir le T5.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **DAMPIERRE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 52 163 01 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 17/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 PN en date du 11/05/2022.

Pièces fournies :

- Demande de classement signée
- AAC en date du 09/05/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Que des travaux sont en cours

Elle prononce le classement de l'installation en niveau travaux (T5) jusqu'au 31/12/2023.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **AVENAY VAL D'OR – STADE ESPACE ALBERT J. RICCIUTI - NNI 51 028 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 31/08/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 13/06/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 13/06/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/06/2032.

➤ **DAMERY – STADE LES LONGUES RAIES 2 - NNI 51 204 01 02**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 22/05/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 23/05/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/06/2032.

➤ **MONTMIRAIL – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 51 380 01 02**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 30/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 08/06/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 08/06/2023
- ✓ Plan de masse

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/06/2032.

➤ **SEPT SAULX – STADE MUNICIPAL - NNI 51 530 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 22/05/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 22/05/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/06/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

➤ **ATHIS – STADE GABRIEL MAIN - NNI 51 018 01 01**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ BETHENY– STADE BLEROT 2 - NNI 51 055 01 02

Cette installation est classée T2 SYN jusqu'au 29/09/2027.

Reçu photos de la contre-visite en date du 13/06/2023.

Transmet à la CFTIS pour décision.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BAINVILLE SUR MADON – STADE VICTOR DEMOGEOT - NNI 54 043 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 17/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 23/05/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 23/05/2023
- ✓ AAC, en date du 31/05/2023 et vue aérienne,
- ✓ Plan des vestiaires

Elle relève que la hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La main courante doit être continue sur tout le pourtour du terrain avec portillon ou autre dispositif pour l'accès des acteurs du jeu.**
- **Les crochets pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**
- **Les filets doivent être soutenus par des tendeurs fixés par 2 ou 3 perches de couleur sombre. Ces perches sont implantées en arrière des buts, hors de la zone de sécurité.**

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/06/2033, sous réserve de la levée des non-conformités avant 30/08/2023.

➤ **DOMMARTIN LES TOUL – STADE MUNICIPAL - NNI 54 167 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 14/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 23/05/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 25/05/2023
- ✓ AAC, en date du 08/12/2000,
- ✓ Plan des vestiaires et plan de masse

Elle relève que la hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle demande de vérifier la bonne fixation des filets sur les poteaux de buts.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **FLEVILLE DEVANT NANCY – STADE MUNICIPAL - NNI 54 197 01 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 06/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 25/05/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 25/05/2023
- ✓ AAC, en date du 08/11/2010,
- ✓ Plan des vestiaires, plan de masse

La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La main courante doit être continue sur tout le pourtour du terrain avec portillon ou autre dispositif pour l'accès des acteurs du jeu.**
- **Redresser les perches de maintien des filets.**

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 16/06/2033, sous réserve de la levée des non-conformités avant 30/08/2023.

➤ **MESSEIN – STADE RENE KUZAJ - NNI 54 366 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 24/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 23/05/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 23/05/2023
- ✓ AAC, en date du 14/06/2002

La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La main courante doit être continue sur tout le pourtour du terrain.
- Les crochets pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.
- Les filets doivent être soutenus par des tendeurs fixés par 2 ou 3 perches de couleur sombre
Ces perches sont implantées en arrière des buts, hors de la zone de sécurité.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/06/2033, sous réserve de la levée des non-conformités avant 30/08/2023.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **BACCARAT – STADE GEORGES HUMBERT - NNI 54 039 02 01**

Cette installation était classée T6 s jusqu'au 02/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 s en date du 27/04/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 27/04/2023
- ✓ Plan du bâtiment (vestiaires – tribune).

La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La main courante doit être continue sur tout le pourtour du terrain.
- Les crochets pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.

Elle constate que l'installation n'est pas clôturée.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T6 s jusqu'au 16/06/2033, sous réserve de la levée des non-conformités avant 30/08/2023.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **PIENNES – STADE RENE ROUSSEAU - NNI 54 425 01 01**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 15/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 16/05/2023 (date mise à disposition : 15/03/2012).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement **non** signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr CHAUMONT, membre de la CRTIS, en date du 16/05/2023

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Les buts à 8 sont actuellement de 2,24 m au lieu de 2,50 m requis.
- Points de corner au premier obstacle de 2,30 m et 2,24 m au lieu de 2,50 m requis.

Elle constate l'absence des tests in situ et prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 15/03/2032 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 09/09/2023 et sous réserve de la levée des non-conformités majeures avant 30/08/2023.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **JARNY – STADE GENOT - NNI 54 273 03 01**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 06/04/2023 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 14 m LED (2 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **AY SUR MOSELLE – STADE CLAUDE GALLINARO 1 - NNI 57 043 01 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 06/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 26/04/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 26/04/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **AY SUR MOSELLE – STADE CLAUDE GALLINARO 2 - NNI 57 043 01 02**

Cette installation était classée T6 s jusqu'au 06/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 s en date du 26/04/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 s jusqu'au 16/06/2033.

➤ **VILLER – STADE MUNICIPAL - NNI 57 717 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 26/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 03/05/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 03/05/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/06/2033.

➤ **WILLERWALD – STADE MUNICIPAL - NNI 57 746 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 04/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 03/04/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 03 :04/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/06/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

➤ **MANDEREN RITZING – STADE MUNICIPAL - NNI 57 439 01 01**

L'installation est classée T6 PN jusqu'au 06/05/2032.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour l'agrandissement d'un terrain en gazon naturel (105 x 68 m) pour un niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 25/04/2023.
- ✓ Lettre d'intention et devis, en date du 18/04/2023
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68m).

Elle émet un avis préalable favorable au projet de l'installation, répondant aux exigences du Niveau T6 PN.

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ MARLY – STADE ANDRE DELAITRE 2 – NNI 57 447 01 02

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 13/09/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée en date du 15/05/2023
- ✓ Lettre d'intention, en date du 15/05/2023
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 65)

Au regard des éléments transmis, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un T4 SYN.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

➤ METZERVISSE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 57 465 01 02

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 16/11/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place du terrain en gazon naturel.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée en date du 03/02/2023
- ✓ Lettre d'intention, en date du 27/05/2023
- ✓ Fiche technique
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et de la coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires, plan de situation

Elle rappelle que les buts de foot A8 doivent obligatoirement se situer hors de la zone de sécurité de 2.50 m lorsqu'ils sont repliés lors de l'utilisation du terrain principal.

Au regard des éléments transmis, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un T4 SYN.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux**
- 10.2. Confirmations de classement**
- 10.3. Changements de niveau de classement**

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux**
- 11.2. Confirmations de classement**
- 11.3. Divers**

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ METZERVISSE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 57 465 01 02

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 03/02/2023 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 164 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,67
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,82
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **LE VAL D'AJOL – STADE DES OEUVRES 2 – NNI 88 487 01 02**

Cette installation est classée en FOOT A8 PN jusqu'au 06/09/2031.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique FOOT A8.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée et descriptif en date du 17/05/2023
- ✓ Plans de l'aire de jeu et de la coupe transversale.

Au regard des éléments transmis, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un FOOT A8 SYN.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changement de niveau de classement

➤ **GOLBEY – STADE DE LA HAIE LE DOYEN 3 - NNI 88 209 01 03**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 12/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 16/05/2023 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 192 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 16/06/2027.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **CHARMES – STADE DES CHARMOTTES – NNI 88 090 03 01**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 18/04/2023 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,70
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,82
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ **LE VAL D'AJOL – STADE PAUL DESCHAMPS – NNI 88 487 01 01**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 17/05/2023 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 181 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79
- ✓ GR à 45
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ **LE VAL D'AJOL – STADE DES ŒUVRES 2 – NNI 88 487 01 02**

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 22/05/2023 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 12 m LED (2 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 90 Lux
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

✓ Aire de jeu de 60 x 47 mètres

L'éclairage horizontal moyen (EhMoy) est de 90 lux, alors qu'il faut un minimum de 100 lux dans le cahier des charges FAFA (projet N°9).

Par conséquent, le projet n'est pas conforme.

**Président de la CRTIS
Michel GENDRON**